



Office de tourisme
Archipel de Thau destination Méditerranée

Comité de direction du 31 janvier 2024

Compte rendu

La convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les pièces annexes ont été adressés aux membres le 25.01.2024 par courriel.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Comité de Direction du 19/12/23
2. Approbation du projet d'activité 2024
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
4. Approbation de la convention de partenariat 2024 avec le CRTLO
5. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences

Questions diverses

La séance est ouverte par Monsieur François COMMEINGES, vice-présidente de l'Office de Tourisme.

La séance est ouverte à 18h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier 2024,

Etaient présents (21) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Angel FERNANDEZ, Kelvine GOUVERNAYRE, Vanessa CARUSO, Brigitte LANET, Jean-Louis MOLTO, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Marie PEREZ, Claudia AZAIS NEGRI, François COMMEINHES, Magali FERRIER,

Membres suppléants : Claude MERIEAU

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Mickaël SEBBANE, Andy DEGUY, Sabrina ROCARD ROPPOL, Paul François HOUVION, William JUAN, Kelly BEVAN, Bruno ARBOUET, Jean-Pierre LAFALLA.

Membres suppléants : Claire PHILIPPE, Céline THINSELIN.

Etaient absents représentés (5) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Joliette COSTE donne pouvoir à François COMMEINHES, Michel ARROUY donne pouvoir à Kelvine GOUVERNAYRE, Alain VIDAL donne pouvoir à Magali FERRIER, Florence SANCHEZ donne pouvoir à Vanessa CARUSO.

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Jean Christophe TREAL donne pouvoir à Jean-Pierre LAFALLA

Etaient absents (41) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Geneviève FEUILLASSIER, Michel ARROUY, Joliette COSTE, Jean-Guy MAJOUREL, Florence SANCHEZ, Barbara DEMAREST, Fabienne BATTINELLI, Alain VIDAL, Josian RIBES,

Membres suppléants : Eddy DORLEANS, Fabien NEBOT, Valérie MAILLARD, Severine JEAN, Sylvie MARTI, Francis HERNANDEZ, Anaïs VEYRAT, Cédric RAJA, Eve GIMENEZ-SILVA, Jacques DE LA TORRE, Céline BOURELLY

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Mathieu MAUREL, Alain MAURIN, Cathy DUMAS, Caroline SALA, Yoni RAGONERI, Olivier CARMES, Sandrine MINI, Laurent ARCELLA, Olivier GANIVENQ,

Membres suppléants : Thierry GIGNOUX, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Nicolas GAZATS, Déborah VIALAS, Didier CALAS, Wolfgang IDIRI, Pierre-Yves ROUILLE, Alexandre CESSATEUR, Jean Christophe TREAL, MARIE Claire DURAND, Cyril RESPAUT, Anne MAJOUREL

Etait invitée et excuse :

Madame Anne COLLIUO, trésorière principale de Service de Gestion Comptable Littoral

TOTAL DE VOTANTS : 26

➤ **Approbation du compte-rendu du CoDir du 19/12/2024**

Monsieur le Président précise que le compte-rendu du dernier comité de direction a été adressé préalablement pour lecture, aussi est-il soumis à votre approbation.

Compte tenu de ces divers éléments, il est proposé au Comité de Direction d'approuver le compte-rendu du comité de direction du 19 décembre 2023.

DELIBERATION ADOPTÉE A LA L'UNANIMITÉ

➤ **Approbation du projet d'activité 2024**

Le projet d'activité permet chaque année de fixer les actions à mener pour développer l'activité touristique et les services proposés aux visiteurs ainsi qu'aux professionnels locaux. Il est conforme au Schéma de développement touristique.

Monsieur le Président propose le projet d'activité 2024. Il peut être amendé en séance pour tenir compte des observations.

Le débat est ouvert pour échanger sur les objectifs et les actions proposés dans ce projet.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres du Comité de Direction

DELIBERATION ADOPTÉE A LA L'UNANIMITÉ :

➤ **Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

Considérant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), disposant que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de notre établissement public à caractère industriel et commercial a été établi pour servir de support au débat.

Après avoir présenté les orientations budgétaires 2024, le débat est ouvert.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres du CoDir

Prennent acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Approuvent le débat d'orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2024.

DELIBERATION ADOPTÉE A LA L'UNANIMITÉ

➤ **Approbation de la convention de partenariat 2024 avec le CRTLO**

Monsieur le Président présente la convention de partenariat plan d'actions 2024 entre l'Office de Tourisme Archipel de Thau et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie (CRTLO),

Cette convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions mutualisés pour les différents dispositifs.

La contribution de l'Office de Tourisme Archipel de Thau s'élève à 37 500 € pour participer au financement des plans d'actions suivants :

- Contrat de Destination Littoral
- Contrat de Destination Montpellier
- Filière tourisme urbain

Compte-tenu de ces éléments, après avoir pris connaissance de la convention, les membres du CoDir :

- **Approuvent** les termes de la convention constitutive de plans d'actions mutualisés avec le CRTLO
- **Autorisent** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'application de la présente délibération.

Dit que les crédits sont inscrits au budget

DELIBERATION ADOPTEE A LA L'UNANIMITE

- **Décisions prises dans le cadre des délégations de la directrice**

Date	Réf.	Objet
DC	2023-158	19/12/2023 3 Convention billetterie Spectacle - Les Trois 8 - Concerts des 24, 25 et 26/07
DC	2023-159	26/12/2023 3 Convention billetterie Loisirs - Les Bateaux du Soleil
DC	2024-001	18/01/2024 4 Fixation de tarifs Visites guidées individuelles et groupes de l'OT

➤

L'ordre du jour étant épuisé,

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h55.

Le Président remercie les membres pour leur présence.

A Sète, le 31 janvier 2024

La Directrice,
Tiphaine COLLET